

Compte-rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2008

L'an deux mille huit, le 8 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Boën, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAPELON, Président

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54

Date de la convocation : 25 août 2008

Présents avec pouvoir de vote : 48

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT (suppléante)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Hubert MARCOUX (suppléant)

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Stéphanie GEORGES (suppléante),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE,

Montverdun : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Ghislain BOUVIER, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON, Christine DAVAL (suppléante sans pouvoir de vote),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Stéphane GOUTTEFARDE (suppléant), Jean-Luc VENET (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Nicole PARDON, André ROUSSON, Roger BERNARD (suppléant), Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY

Trelins : Michel CELLIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Michel THEVENET (Leigneux), Pascal BARRIER, Alexandra GROS (St Sixte), Pierre DREVET, (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice), René COUTURIER (Trelins)

M. le Président propose à M. le Maire de Boën d'introduire cette séance de conseil. M. Lucien Moullier accueille avec plaisir les Maires et délégués communautaires pour ce conseil de rentrée et présente donc M. Gabriel Vivien, Président du Syndicat Mixte des Pays du Forez, vice-président de la Communauté de communes du Pays de St Galmier ainsi qu'Anne-Christine Ferrand animatrice du patrimoine pour le Forez Pays d'Art et d'Histoire.

Avant même de déclarer la séance ouverte, M. le Président propose donc à M. Vivien et à Mme Ferrand de présenter à l'assemblée les éléments de la charte paysagère du Forez.

Présentation de la charte paysagère des Pays du Forez

M. Vivien précise que la Charte paysagère est un outil de réflexion prospectif qui propose aux élus ainsi qu'aux acteurs de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages du territoire, des méthodologies de travail concrètes leur permettant d'appréhender les enjeux du territoire entités paysagères par entités paysagères, ainsi qu'un certain nombre de problématiques inhérentes au contexte actuel de pression démographique, pression foncière et d'organisation des fonctions économiques, sociales, culturelles et touristiques du Forez.

La Charte a pour finalité d'affirmer avec force l'identité du Forez au travers des différents types d'aménagement du territoire qui devront intégrer les démarches éco-environnementales. Elle est un outil d'accompagnement des élus notamment dans :

- la mise en place ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
- la mise en place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Elle n'est pas un outil réglementaire supplémentaire, mais un outil de persuasion, de sensibilisation pour nos concitoyens. Elle est à la disposition des élus, Maires et adjoints en charge de l'urbanisme afin de promouvoir, défendre et améliorer le paysage. M. Vivien insiste sur le rôle des élus pour défendre, promouvoir et faire évoluer le paysage dans notre territoire.

Mme Ferrand évoque ensuite le CD Rom de la charte, qui figurait dans l'enveloppe Pays du Forez remise aux 18 communes en conseil du 11 juillet à Marcoux. C'est un outil de réflexion pédagogique dont la consultation se veut

Compte-rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2008

simple et rapide. A la demande de M. Bouchet Maire de Marcilly le Châtel, il est précisé que le CD a été envoyé aux services de l'Équipement, du Conseil Général de la Loire et à 150 architectes et professions libérales. Mme Ferrand précise que le Forez dispose d'une grande diversité de reliefs et de paysages mais que les entités paysagères présentes correspondent peu ou prou aux découpages des établissements de coopération intercommunale. Sur 136 communes, près de 70% du territoire est urbanisé (caractéristique d'une urbanisation « lâche »), la forêt couvre un peu plus de 40% de ce territoire et est donc un élément d'identité à part entière.

Mme Ferrand présente ensuite la partie opérationnelle de la charte avec la série de fiches-actions, qui doivent être laissées à disposition des administrés, qui doivent amener les communes à réfléchir à des outils communs. A la demande de M. Gouby, 5^{ème} Vice-Président, il est précisé qu'il n'est pas prévu à l'échelle du syndicat, de déclinaison de ces outils auprès de la population. C'est à chaque EPCI ou aux communes de réfléchir aux outils les mieux appropriés pour leurs habitants : PLU, ZPPAUP, bulletins d'informations... M. Vivien souhaite aussi que cette démarche puisse amener les professionnels à réfléchir à une maison forezienne contemporaine, en individuel ou en habitat collectif, qui tienne compte du patrimoine, du paysage et de l'ensemble dans lequel s'inscrit cette construction.

M. Mioche, 1^{er} Vice-Président, constate que cette charte doit répondre à une vigilance quotidienne pour un changement progressif, qu'elle s'inscrit parfaitement dans les préoccupations qui sont apparues lors des réunions de projet de territoire et qu'elle donnera lieu à mutualisation entre nos communes.

Mme Ferrand souligne aussi le contexte particulier dans lequel s'inscrit cette charte avec une envolée des prix de l'immobilier qui a souvent fait que l'intérêt particulier l'a emporté sur l'intérêt collectif.

M. le Président fait le lien avec le Plan Paysager Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée adopté en avril 2005, après plus d'un an de travail. Il a en effet permis la mise en place des dispositifs suivants :

1 -Point conseil en architecture

Un avis gratuit d'un professionnel : M. Pierre MAZODIER, architecte D.P.L.G pour construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover une habitation, une exploitation agricole, un lieu d'activité... pour assurer une bonne insertion d'un projet dans le milieu environnant ... pour obtenir une aide à la définition des besoins, à la lecture des règles de construction, mais aussi connaître les intervenants bâtisseurs : architectes, ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs... Cela suppose de prendre rendez-vous au 04.77.97.72.48 auprès de la Communauté pour les permanences qui se tiennent le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 15 h à 19 h dans nos locaux.

2 -Travaux de valorisation architecturale et paysagère

Dispositif d'aide du Conseil Général de la Loire, dans le cadre des dispositifs de droit commun, il s'applique aux projets recensés dans le cadre du plan paysager intercommunal. La subvention est de 50% du coût HT pour les collectivités et de 40% du coût TTC pour les particuliers avec un montant plafond de travaux de 15 000 € maximum. L'instruction des dossiers est faite par la Délégation au développement durable et à l'aménagement du territoire du Conseil Général de la Loire : Mme Marie-Dominique Pays, chargée de mission architecture et paysage.

3-Opération façades en Pays d'Astrée

En vigueur depuis fin octobre 2005 et jusqu'au 31 décembre 2008, elle s'applique sur un périmètre prioritaire déterminé en conseil communautaire : les centres-bourgs, les entrées principales des communes, les secteurs urbanisés le long de la RD 1089 et certains sites à valeur patrimoniale forte.

La subvention de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée est de 20% maxi du coût TTC de réfection de façade dans la limite de 4 000 € de subvention ou une prime forfaitaire de 450 € pour les devantures commerciales dans la limite de 50% du coût TTC. L'aide au montage du dossier et les prescriptions architecturales sont confiées au CALL-PACT : M. Robin Millot lors des permanences à la Communauté le jeudi matin de 9h30 à 12h et Mme Corinne Comtet, architecte conseil, pour les prescriptions architecturales, sur rendez-vous au 04.77.43.08.80.

A la demande de M. Bouchet, Maire de Marcilly le Châtel, M. le Président précise que le dossier du SCOT Loire Centre (Schéma de COhérence Territoriale) n'avance guère ; seuls deux EPCI ayant adhéré au périmètre à ce jour (Montagnes du Haut Forez et la nôtre).

M. le Président propose donc de reprendre le cours normal de la séance de conseil et aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 11 juillet 2008

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du conseil 11 juillet joint à la convocation à la présente séance. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Nouvelle consultation des transporteurs pour l'accès des primaires à la piscine

M. D. Roche, 6^{ème} Vice-Président rappelle à l'assemblée que suite à la commission d'appel d'offres du 8 juillet, le conseil communautaire du 11 juillet avait décidé de retenir la proposition des transports Planche. Il s'avère que

Compte-rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2008

l'entreprise Planche, par courrier recommandé avec accusé réception en date du 24 juillet 2008, nous informe « être dans l'obligation de ne pouvoir cautionner cette proposition, qui a été effectuée par une personne non habilitée ». La décision a donc été prise de relancer une nouvelle consultation : 7 transporteurs ont été destinataires de la consultation en date du 4 août avec une date limite de réponse au 18 août 2008. La première séance de piscine est le vendredi 12 septembre 2008.

Il est proposé de retenir l'offre des transports Maisonneuve sur la base d'un montant de dépenses prévisionnelles de 31 526,44 € TTC pour l'année scolaire 2008/2009. A l'unanimité, l'assemblée approuve le choix de l'offre des transports Maisonneuve pour la desserte de la piscine.

M. le Président précise qu'il a contacté le directeur des transports Planche pour lui faire de son grand mécontentement. M. D. Roche précise que le coût est prévisionnel, le planning étant susceptible d'ajustements et donc de changement dans l'organisation des trajets.

Mme Faye-Chazal précise que des fiches-liaisons sont établies avec le transporteur et les enseignants concernés pour préciser le nombre d'enfants et d'accompagnateurs, les lieux et horaires. La communauté reste le seul interlocuteur du transporteur et de la piscine. Il est important que toutes les informations relatives à l'organisation des séances de piscine (annulation pour grève, empêchement..) ou à l'organisation des transports (chantiers, retards, ...) transitent par la communauté.

M. D. Roche en profite pour remercier tous les participants du forum des associations sportives et culturelles de ce 7 septembre.

3. Programme LEADER en Loire Forez : proposition de partenariat

M. le Président informe l'assemblée que dès le début de l'année 2007, le syndicat mixte des Pays du Forez, s'était positionné sur le projet LEADER 2007-2013 Liaisons Entre Acteurs du Développement Economique Rural. Ce territoire ne répondant pas aux critères de LEADER fixés en Rhône-Alpes (163 000 habitants au lieu de 150 000 maxi), les services de l'Etat lui avaient dit qu'il ne pouvait pas candidater à ce programme européen, mais laisser les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) qui le constituaient le faire individuellement.

C'est suite à cette remarque que la Communauté d'Agglomération Loire Forez a décidé de répondre à l'appel à projets LEADER lancé à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Celle-ci a donc déposé un dossier le 20 février 2008 auprès des services instructeurs. Le comité de sélection, coprésidé par le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes et le Préfet de Région, a donné le résultat de l'appel à projets début juin 2008 : la candidature de Loire Forez est jugée intéressante, mais demande quelques révisions ; un délai supplémentaire lui est donc alloué pour préciser sa candidature.

Une réunion a ainsi été organisée le 22 juillet et le 29 août entre la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez et notre communauté afin de définir quels partenariats peuvent être possibles entre ces trois territoires. Dans un souci de cohérence avec sa première candidature, de respect des délais et de l'esprit LEADER (notamment l'association des acteurs privés du territoire à la réflexion), Loire Forez ne propose pas aux Communautés de Communes du Pays d'Astrée et des Montagnes du Haut Forez d'intégrer le périmètre LEADER, mais plutôt un partenariat « gagnant-gagnant », sur des thèmes précis du projet LEADER.

Le programme retravaillé par Loire Forez s'articule autour de la priorité suivante : « Maintenir et renforcer l'accueil d'actifs sur notre territoire rural en valorisant nos ressources » avec 9 dispositifs d'aide distincts. La maquette financière prévisionnelle fait apparaître un coût total d'action de 5 millions d'euros avec une aide du FEADER (fonds européen agricole de développement rural) de 1,8 millions d'euros soit 36%.

Notre communauté de communes pourrait prétendre à des aides sur des actions transversales, communes aux 3 partenaires, essentiellement sur de l'immatériel (ingénierie, communication...). Il ne pourrait pas y avoir d'aide directe à des investissements sur notre territoire qui est hors périmètre. Nous pourrions faire partie du GAL groupe d'action local et du comité de programmation qui devront être mis en place pour le pilotage et la gestion du programme.

M. le Président citant les intérêts d'une coopération entre les EPCI de ce territoire des Monts du Forez : poursuite d'objectifs communs de développement durable de nos territoires, des expériences récentes convaincantes (opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH, groupement déchets ménagers, Pays du Forez ...), favoriser les temps de discussion et d'échanges entre les exécutifs, favoriser les transferts d'expériences entre nos territoires propose donc d'accepter le partenariat tel que proposé par Loire Forez. M. D. Roche souligne que bénéficier de ce programme maintenant pourrait faciliter un nouveau programme pour la génération des fonds européens après 2013.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le principe du partenariat avec Loire Forez pour le programme LEADER.

Compte-rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2008

4. Questions diverses

Informations sur le projet de territoire du Pays d'Astrée

M. Mioche informe l'assemblée qu'au 5 septembre, 3 bureaux d'études ont répondu dans les délais à la consultation lancée le 15 juillet 2008, la commission d'appel d'offres se réunit le mardi 9 septembre à 17h30 (avec président et vice-présidents) pour examiner les propositions reçues. Les bureaux d'études présélectionnés seront reçus le vendredi 12 septembre. La décision finale sera prise en conseil du 25 septembre prochain.

Il est proposé par ailleurs à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre d'un appel à projets lancé par la Région Rhône-Alpes intitulé « soutien aux initiatives de démocratie participative 2008 » sur la partie des coûts relative aux actions permettant d'associer le plus grand nombre : réunions publiques, dépenses de communication... Le taux d'aide de la Région est au maximum de 30%. Cette subvention interviendrait en complément de l'aide du Conseil Général (50% de 30 400 euros maximum), voire de l'Europe, si obtenue (1^{ère} sélection des projets présentés par le SGAR le 16 septembre).

Une méthode de travail et d'association des commissions sera proposée au conseil du 25 septembre prochain.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la demande de subvention à la Région sur les actions relevant de la démocratie participative.

Prochain centre de loisirs intercommunal

M. le Président demande quelle commune veut accueillir le prochain centre de loisirs intercommunal pour les vacances de la Toussaint se déroulant du 27 octobre au 5 novembre.

Les communes d'accueil du centre de loisirs intercommunal depuis 2003						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Février	Boën	Sail	Leigneux	Sail	Trelins	St Sixte
Pâques	Trelins	Le Molard	Marcilly	Marcoux	Ailleux	Le Molard
Août	St Sixte	Boën	Boën	Boën	Les Débats	Leigneux
Toussaint	Ste Foy	Ste Agathe	Cezay	Ste Foy	Bussy	?
	4 fois					
	2 fois					
	1 fois					

Communes n'ayant pas à ce jour accueilli le centre de loisirs intercommunal : Arthun, L'Hôpital, Montverdun, St Laurent Rochefort

Mmes Meilland et Pardon proposent que Ste Agathe la Bouteresse accueille le prochain centre de loisirs.

Comité de ligne Clermont/Montbrison/St Etienne

M. D. Roche précise que le prochain comité de ligne aura lieu à Bonson le 10/09/08 à 18h30. Ces comités de ligne ont été mis en place à l'initiative de la Région Rhône-Alpes pour les usagers du service public de transport régional, avec les élus locaux, et les associations et partenaires sociaux. M. D. Roche fait part de ses inquiétudes sur le devenir de cette ligne entre les régions Auvergne et Rhône-Alpes et souligne l'importance de ces réunions pour faire valoir nos demandes.

Prochaines dates

M. le Président informe des prochaines dates

- commission environnement le 18/09/08 à 18h30 salle de réunion CCPA (convocation remise en séance aux Maires)
- conseil le 25 septembre 2008 à 20h30 à Sainte Foy Saint Sulpice
- commission économie le jeudi 2 octobre 20h salle de réunion CCPA
- mardi 7 octobre 19h30 salle des fêtes Boën - remise des kits aux commerçants dans le cadre de « Commerce en fête ». A ce sujet, M. le Président donne l'information aux Maires concernés par les commerçants n'ayant toujours pas confirmé leur participation alors que le délai de réponse était au 05/09.

Sont diffusés les dépliants des 3 Chemins de l'Astrée à chaque mairie. M. Gouby rappelle l'objectif de créer deux chemins supplémentaires d'ici fin 2009, dont celui sur Montverdun ; les autres communes intéressées peuvent se manifester. Sont également diffusés les documents de la réunion de bureau du 3 septembre « haut débit » de M. Poulet du Conseil Général de la Loire.

La séance est levée à 22h35.

M. le Maire de Boën invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.